



ARCHES, le 28 MARS 2013

**M. Jean Louis THOMAS  
Conseiller municipal  
88550 POUXEUX**

*Affaire suivie par :*  
Dominique MANGIN - Tel : 03 29 64 16 48

**Objet : Station d'épuration de POUXEUX**

Monsieur,

Vous m'interrogez par une lettre ouverte du 22 mars 2013 au sujet du projet de station d'épuration de POUXEUX.

Lors du dernier comité de pilotage auquel participaient deux représentants de votre conseil municipal, un rappel des dernières démarches engagées a été effectué.(extrait du compte rendu de comité ci dessous)

*“ Les dossiers de demande de subvention pour les 2 stations ont été déposés fin aout 2012. Suite au problème foncier rencontré à POUXEUX, il était nécessaire de modifier le système de traitement choisi pour perdre le moins de temps possible. (Une déclaration d'utilité publique + une éventuelle expropriation aurait décalé la réalisation d'un à deux ans et nous aurait fait perdre le bénéfice des subventions de l'agence) Les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont donc été déposés en déc. 2012 auprès de la DDT (récépissé reçu et transmis à l'agence de l'eau) ”*

Lors de ce comité de pilotage, l'agence de l'eau RHIN MEUSE a également présenté les nouvelles modalités de financement de leur dizième programme qui impacte notamment les projets de station d'épuration en cours. Le Conseil général nous a fait part également des possibilités de subvention qui sont détaillées ci après. (extrait du compte rendu du Comité de pilotage)

***AERM :***

*Financement des STEP à hauteur de 50 % d'un plafond de 1 747 252 € HT pour ARCHES-ARCHETTES et d'un plafond de 1 132 400 € HT pour POUXEUX.*

*Financement des réseaux de transfert à ARCHES et POUXEUX à hauteur de 50 %*

*Financement de l'élimination des eaux claires parasites à ARCHES et POUXEUX à hauteur de 30 %*

**CG88 :**

*Financement des STEP à hauteur du taux en vigueur pour la C2VRM soit 25 % d'un plafond de 1 000 000 €HT par an par commune. (Attention : le cumul des 2 subventions ne pourra pas dépasser 70% et sera "régulé" par le CG88)*

*Idem pour les réseaux de transfert et l'élimination des eaux claires parasites à ARCHES et POUXEUX "*

A noter enfin que dernièrement Mme la Préfète par l'intermédiaire de la police de l'eau nous demandait des compléments d'information concernant les dossiers déposés fin 2012 et nous impose de reprendre une étude sur la base de nouvelles directives.

Vous comprendrez que ces différents aléas qui nous sont imposés ne nous permettent pas d'évaluer plus précisément que ce que nous avons déjà fait, l'impact de la station d'épuration sur la taxe d'assainissement, d'autant que le taux d'emprunt que nous réussirons à négocier aura une influence très importante. Je comprends vos interrogations et dès que nous aurons l'aval de la police de l'eau, nous organiserons une réunion à l'intention des élus de votre commune.

Espérant avoir répondu à vos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la C2VRM  
Philippe EYMARD

